CAPD du 22 mars 2016
Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Les résultats des permutations informatisées ont livré leur verdict le 7 mars dernier. Le taux de satisfaction de 23.95 % au niveau national, certes le plus élevé des 4 dernières années, ne saurait pour autant être qualifié de satisfaisant. Nous restons en effet très loin des 30 %, qui n'ont plus été dépassés depuis... 2010.

Le SE-Unsa regrette la non-communication des calibrages. Cela confère aux mutations un caractère opaque. Le SE-Unsa demande que ces calibrages soient l'objet de discussion en CTSD et CTA dans le cadre d'un véritable dialogue social.

En Saône et Loire, sur les 81 collègues candidats au départ confirmés, seuls 22 obtiennent satisfaction (27,16%) alors que pour 33 d'entre eux, c'était une demande de rapprochement de conjoints. Seulement 5 demandes pour la Côte d'Or ont été satisfaites alors que vous en aviez enregistré 30 !

Certains collègues sont en réelle souffrance, séparés de leurs proches et inquiets d'une situation qui risque une nouvelle fois de demeurer inchangée.

Nous vous demandons de prendre en compte la situation des collègues qui depuis plusieurs années n'ont pas obtenu satisfaction , d'étudier en particulier les demandes intra académiques comme vous l'avez fait l'an dernier, en laissant partir un maximum de personnels dans le cadre des demandes d'ineat-exeat.

Concernant le temps partiel : **celui sur autorisation** est soumis à des contraintes de plus en plus prégnantes comme la raison de la demande ou le type de poste occupé. Pour le SE-Unsa, toutes les demandes doivent faire l'objet d'un examen au cas par cas.

De même, **les demandes d'allègement** de service répondent à des besoins d'origine médicale qui permettent à la fois aux personnels concernées d'organiser leurs rendez vous médicaux ou leur

besoin de récupération physique et à l'administration une continuité de service non négligeable. Le Se Unsa apprécie la tenue de Groupe de Travail destiné à l'étude de ces situations mais espère que cette CAPD reviendra sur quelques dossiers.

Concernant **la direction d'école**, la simplification des tâches tarde à prendre forme. Les protocoles académiques restent globalement beaucoup trop généraux, loin des déclinaisons concrètes attendues sur le terrain. Celui de notre académie est en cours de discussion aujourd'hui même en CTA. A la présentation du document en groupe de travail nous avons évoqué la nécessité de mutualiser les diverses avancées départementales afin qu'une mise en œuvre plus rapide soit possible. Le portail dédié aux directeurs expérimenté en Saône-et-Loire est assez avancé et on attend sa mise n ligne, par contre le tutorat des néo directeurs et la formation initiale et continue restent encore balbutiant pour le 1er et insuffisant pour les secondes.

Le contexte actuel, avec la multiplication des demandes concernant la sécurité trop souvent dans des délais extrêmement courts, ne facilite pas l'exercice des directeurs.

Que penser de la demande de fournir un numéro de téléphone mobile ?

Que dire de la note demandant aux directeurs de donner une formation de 8 heures aux personnes en CUI qui travaillent dans leur école ?

Les nouveaux directeurs, eux, ont-ils pu bénéficier des 5 semaines de formation prévues par la loi de 2014 ?

Pouvez-vous garantir que les directeurs de 3 classes seront effectivement déchargés 10 jours dans l'année scolaire 2015/2016 ? Cette question a été transmise au ministère par le SEUNSA et par GDID, afin d'avoir également une vigilance de leur part .

Enfin, pour le SE-Unsa, l'augmentation du ratio de passage à la hors-classe et la création de l'ISAE ne sont pas une fin en soi. La nouvelle note de service sur la hors classe maintient le ratio à 4.5%. Le montant de l'ISAE, lui, reste à ce jour fixé à 400 euros. Sur ces 2 aspects, le SE-Unsa attend pour les collègues **une juste reconnaissance de leur investissement**.

Merci pour votre écoute.

Marianne Giller, Nicole Méline, Myriam Peutot